

Conditions Générales de Vente

Coordonnées de l'entreprise :

Benjamin Grenson
Beau Site 2ème Avenue 13
1330 Rixensart
+32 494 91 75 67
client@benitheal.be

Conditions de livraison :

Dans le cadre d'un pack, les heures incluses seront utilisables à votre guise avec prise de rendez-vous préalable et après paiement de la facture.

Les demandes de prestations se font sur service@benitheal.be.

Nous nous engageons à répondre dans les 48H pour les demandes de prestation et établir avec vous la date de prestation.

Dans le cadre d'un abonnement, le paiement de l'abonnement donne droit à la prestation le mois qui suit la date de réception du paiement.

Dans le cadre d'un paiement à la prestation, la date de prestation sera établie d'un commun accord lors de l'établissement de l'offre.

Les prestations se limitent aux connaissances techniques en matière d'informatique, nous n'entreprenons aucun travaux au niveau des bâtiments quels qu'ils soient.

Tout quart d'heure entamé sera comptabilisé comme presté peu importe la formule choisie.

En cas d'aide à l'acquisition de matériel, nous n'interviendrons pas en cas de problème de garantie sur le matériel.

Nous nous engageons à vous fournir toutes les informations nécessaires pour faire usage de la garantie auprès du fournisseur.

Si dans le cadre de cette aide, nous devons avancer le montant d'achat du matériel, celui-ci ne sera livré qu'après remboursement de ce montant.

Informations de paiement :

Compte BE09 1431 1431 9857
TVA : BE.1006.608.887

Conséquences des retards de paiement :

Dans le cadre d'un pack, les prestations ne seront pas fournies en cas de demande avant réception du paiement.

Dans le cadre d'un abonnement, les prestations ne seront pas fournies si aucun paiement ne nous est parvenu le mois précédent le mois de prestations prévues.

Dans le cadre d'un paiement à la prestation, 1% de majoration pour chaque rappel.

Les rappels seront envoyés comme suit :

- 1er après la date d'échéance de la facture
- 2ème 2 semaines après le premier
- Dernier rappel 2 semaines après le 2ème

Si 2 semaines après le dernier rappel, le paiement n'est pas reçu, nous soumettrons le dossier à une société de recouvrement et les frais de gestion de ce dossier nous seront dûs.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème, nous privilégions l'arrangement plutôt que le conflit.